



## LE CHANGEMENT... C'EST POUR DEMAIN !

**Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2013 fait apparaître 2 353 suppressions d'emplois pour les ministères économiques et financiers qualifiés de non prioritaires.**

Ce chiffre, en diminution par rapport à celui de 2012, reste néanmoins très élevé, d'autant qu'il est envisagé de maintenir jusqu'en 2015 au moins, un taux de suppressions d'emplois de 2 % par an. À cela s'ajoutent les réductions des budgets de fonctionnement qui conduiront inévitablement à la dégradation des conditions de travail.

Côté Fonction Publique, le gel du point d'indice agrémenté d'un coup de rabot sur les taux de promotions, sans remise en cause du jour de carence, sont un très mauvais signe pour les agents publics. Seul, le décret « mobilité » a été abrogé...

Certes, le contexte économique invite à un effort national et le PLF 2013 marque une étape importante vers plus de justice fiscale. En espérant que le pacte de compétitivité permette de relancer notre économie car les 20 milliards de crédits d'impôts au profit des entreprises se feront aussi par une nouvelle baisse de la dépense publique.

**Pour la Cfdt, « c'est un effort énorme pour les salariés mais aussi une aide importante pour les entreprises » dont elle attend des « contreparties » sur l'emploi.**

## Le meilleur reste à venir ?

Page 1

**Édito**

- Le changement...  
C'est pour demain !

Page 2

**Infos Centrales**

- CAPL de la centrale DGFIP :  
un rodage chaotique
- Calendrier des réunions
- CAP des administrateurs  
civils du 26 octobre 2012

Page 3

**Fonction publique -  
Ministère**

- Où va le CHSCT ?
- Titularisation des contractuels
- Corps sociaux : des  
avancées... insatisfaisantes !

Page 4

**OUI au pacte budgétaire  
européen... MAIS**

**Bercylien**

Directeur de la  
Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Michelle MESNARD

**DIRECCTE - Écoles**

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

## CAPL de la centrale DGFiP : un rodage chaotique

**D**epuis le début de l'année, les commissions administratives paritaires locales (CAPL) de la centrale DGFiP, copiées sur celles des services territoriaux sans aucune adaptation à cette administration centrale, ont vite montré leurs limites : dossiers insuffisamment préparés, agents et chefs de structure inconnus du Président de la CAPL, examens trop rapides des dossiers en CAPL transformées la plupart du temps en chambre d'enregistrement...

Enfin, le 5 octobre dernier, s'est tenu un GT sur le fonctionnement des CAPL. Des avancées sur les moyens matériels et techniques ont été obtenues comme pour les autres CAPL du réseau. Sur le point crucial des experts de l'administration, rien ou presque, sinon la présence d'un représentant de chaque pôle, filières fiscale et gestion publique, pilotage du réseau et moyens et d'un pour les services informatiques.

L'administration objecte de la difficulté à mettre en place une telle organisation alors que c'est la pratique depuis toujours dans les CAP du Secrétariat Général.

**La CFDT continuera à plaider l'intérêt pour l'administration de se doter de règles de fonctionnement négociées et transparentes.**

### Calendrier des CAP - CCP et CAPL DGFiP

#### Catégorie A

- Attachés principaux, Promotion au choix : **14 décembre**
- Inspecteurs FiP, Appels de notation : **14 décembre**

#### Catégorie B

- Contrôleurs FiP, Appels de notation : **20 décembre**

#### Catégorie C

- Contrôleurs FiP, Appels de notation : **20 décembre**



### Calendrier des GT, CT et CHSCT

#### Administration centrale

- GT ANT Centrale : **19 novembre**
- GT ANT Ministère : **21 novembre**
- CHSCT Centrales : **21 novembre**
- GT PFR et CIGeM attachés : **22 novembre**
- CT Institut Mines-Télécom : **3 décembre**
- GT PLF 2013 Centrale : **4 décembre**
- CTM : **6 décembre**
- CTAC : **11 décembre**
- CTS SEP2 : **13 décembre**
- GT bilan mobilité et parcours professionnels : **17 décembre**

#### Centrale DGFiP

- GT DUERP : **3 décembre**

## CAP des administrateurs civils du 26 octobre 2012

Cette CAP portait sur les promotions à la hors-classe. Elle se réunissait après la décision gouvernementale du 5 octobre dernier prise sans consultation, de réduire le nombre de postes ouverts à la promotion.

Dans un climat tendu, **les élus CFDT** ont considéré que le forçage d'une ministre pour faire passer son directeur de cabinet était particulièrement malvenu et ont donc voté contre.

Par ailleurs et pour la première fois, un sous-directeur engageait un recours contre la baisse arbitraire de son bonus. Eu égard aux éléments de son dossier, la CAP s'est prononcée à l'unanimité pour une révision du montant attribué.

## Où va le CHSCT ?

**B**ientôt un an que le CHS est devenu **CHSCT** (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Indubitablement, un plus pour les agents : de nouvelles prérogatives pour les représentants du personnel, un budget convenable, une volonté partagée d'avancer.

Nous allons, avec un bilan de cette année, repérer ce qui va et ce qui va moins. Parmi les risques, nous identifions déjà celui de la dispersion, du saupoudrage.

**Des priorités devront être définies, les représentants du personnel pourront s'y référer et le personnel s'y retrouver.**

### Titularisation des contractuels

**L**a mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents non titulaires (ANT) dans la Fonction Publique fait l'objet d'un groupe de travail le 19 novembre 2012.

Les premiers examens pour la titularisation ne se dérouleront qu'en 2013 au titre de 2012, afin de respecter le délai réglementaire de 6 mois entre la publication de l'arrêté interministériel fixant les modalités d'organisation, et les dates d'examens. Ce délai est justifié par une durée minimale de préparation à l'examen laquelle sera organisée par l'IGPDE.

Plus 550 agents (périmètre SG élargi) sont éligibles à la titularisation en catégorie A, B ou C type. Parmi ceux-ci, plus de 70 agents verront, au terme de leur 6<sup>ème</sup> année de CDD (contrat à durée déterminée), leur contrat transformé en CDI (contrat à durée indéterminée).

### Corps sociaux : des avancées... insatisfaisantes !

**L**es nouveaux textes concernant les assistants et conseillers techniques de service social, comme le décret créant l'emploi de conseiller pour l'action sociale sont parus au Journal Officiel du 30 septembre 2012.

Les assistants de service social (ASS) sont enfin reclassés dans le nouvel espace statutaire de la catégorie B. Les conseillers techniques de service social (CTSS) sont maintenant intégrés dans un corps interministériel de catégorie A mais toujours avec une grille indiciaire au rabais. La gestion des CTSS relève désormais du ministère chargé des affaires sociales.

**Compte tenu du niveau d'études des ASS et des CTSS, la CFDT continuera à revendiquer la reconnaissance de leur diplôme pour un reclassement en catégorie A type (attaché, inspecteur...).**



# OUI AU PACTE BUDGÉTAIRE EUROPÉEN... MAIS

**La CFDT a toujours dénoncé la dérive des comptes publics qui limite la capacité d'action de la puissance publique et transfère les dettes aux générations futures.**

## C'est pourquoi, la CFDT dit oui :

### Au contrôle des déficits

Les États ne devront plus dépasser un déficit structurel de 0,5 % de leur produit intérieur brut (PIB). Ils devront en outre mettre en place un mécanisme de correction, automatiquement activé en cas de dérapage.

### Au contrôle de la dette

Pour remettre leur budget à l'équilibre, les États ayant une dette supérieure à 60 % de leur PIB devront la réduire d'un vingtième par an.

### À la constitutionnalisation des règles

Les États devront inscrire dans leur Constitution, ou à niveau équivalent, les règles relatives au respect des équilibres budgétaires imposées par le traité. La France en fera une loi organique.

**Cependant, une telle politique de maîtrise des déficits en période de stagnation économique doit être complétée par des mesures de relance de l'activité.**

## C'est pourquoi, la CFDT revendique :

**La démocratisation des règles de gouvernance économique** par une meilleure participation du Parlement européen et des parlements nationaux dans les décisions, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau européen et national.

**Une politique et des règles de désendettement et de réduction des déficits publics** différenciées et adaptées tant aux déficits structurels qu'aux déficits conjoncturels.

**Les conditions économiques pour assurer la relance et l'emploi** (régulation bancaire, investissements sur des projets de développement durable et des secteurs d'avenir...).

**La CFDT plaide pour un socle social qui serait une nouvelle étape de progrès social pour réduire la concurrence entre les salariés des différents pays de l'UE.**

## Pour adhérer

Je contacte le SPACEF, SYNDICAT CFDT Centrales finances

Bâtiment Necker - Télédéc 704 - 120 rue de Bercy - 75572 PARIS CEDEX 12

Courriel : [syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr) - Site Internet : <http://www.cfdt-finances.fr/-Centrales-.html>